



## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2026 (Article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Le vendredi 20 février 2026 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry LANDES, Premier adjoint de Saint-Roman de Codières

Présents :           Thierry Landes           Olivia Delanoë           Odette Dumas           Isa Odenhardt  
                          Xavier Rouau           Jacqueline Mazel       Albin Gaucher  
Absent excusé       Luc Villaret

Secrétaire de séance : Xavier Rouau

N ° ORDRE DU JOUR	OBJET	VOTE
1	Validation des procès-verbaux du conseil municipal des 28 Novembre 2025, 17 Octobre 2025, 26 Septembre 2025, 17 Juin 2025	Validé à l'unanimité Validé à l'unanimité Validé à l'unanimité Validé à l'unanimité
2	Validation du projet pastoral et de son plan de financement	Validé à l'unanimité
3	Appel à projet 2026 du conseil départemental du Gard sur le tourisme social solidaire et durable	REPORTÉ
4	Démarche d'agrément pour le classement de meublés de tourisme par l'office de tourisme Sud Cévennes	REPORTÉ
5	Tarif de location du gîte pour un habitant de la commune	UNANIMITE Exceptionnellement tarif moitié prix + 1 heure ménage
6	Convention FSL (fonds de solidarité logement)2025 - 2029	UNANIMITE POUR 1 AN Cotisation de 41.75€ pour un an
7	Point ajouté : Factures arriérées en admission en non-valeur	UNANIMITE
8	Point ajouté : Chantier-Ecole Pierre Sèche	REPORTÉ

Xavier Rouau  
Secrétaire de séance

Thierry Landes  
Premier adjoint